

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Jeudi 5 Mars 2026, 19h

Président : Roger BELOT.

Secrétaire : Claudine BULLE LESCOFFIT

Présents : Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, François AYMONIER, Brigitte PLESSIS, Xavier THIOLLET, Elodie GUYOT, Marielle SALVI, Claude WATIEZ, Sophie BILLET.

Absents excusés : Christelle MOURAUX, procuration à Roger BELOT, Jean-Luc MERCIER, procuration à Claude WATIEZ, Matthieu CASSEZ, procuration à François AYMONIER, Julien MEJEAN procuration à Sophie BILLET. Marion ZURBACH, Yves BALANCHE

Le Maire vérifie le quorum (9 élus présents et 4 représentés, 13 votants) et ouvre la séance à 19h.
Claudine BULLE LESCOFFIT est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 6 février 2026.
Ne recueillant aucune observation ou demande de modification, le Maire constate que le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 6 février 2026.

1- Budgets EAU, BOIS et PRINCIPAL : Vote des Comptes Financiers Unique (CFU)

Le Maire précise qu'à partir du 1^{er} Janvier 2026 le compte administratif et le compte de gestion de chacun des budgets sont fusionnés en un compte financier unique ou CFU.

a) Le Maire présente le **Compte Financier Unique EAU 2025**

Libellés	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	18 855.13			56 661.52	18 855.13	56 661.52
Opérations de l'exercice	318 006.24	351 926.86	206 203.28	245 381.21	524 209.52	597 308.07
TOTAUX (1)	336 861.37	351 926.86	206 203.28	302 042.73	543 064.65	653 969.59
Résultats de clôture	15 065.49		95 839.45		110 904.94	
Restes à réaliser (2)	0.00	201 579.00			0.00	201 579.00
Totaux cumulés (1 + 2)	336 861.37	553 505.86	206 203.28	302 042.73	543 064.65	855 548.59
Résultats définitifs	216 644.49		95 839.45		312 483.94	

Le maire se retire au moment du vote, le débat a lieu sous la présidence de la secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Budget EAU 2024.

Votes : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire réintègre la salle.

b) Le Maire présente le **Compte Financier Unique BOIS 2025**.

Le maire se retire au moment du vote, le débat a lieu sous la présidence de la secrétaire de séance

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		10 184.89		135 308.11	0.00	145 493.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	175 039.97	124 678.78	175 039.97	124 678.78
TOTAUX (1)	0.00	10 184.89	175 039.97	259 986.89	175 039.97	270 171.78
Résultats de clôture	0.00		-50 361.19		-50 361.19	
Restes à réaliser (2)	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés (1 + 2)	0.00	10 184.89	175 039.97	259 986.89	175 039.97	270 171.78
Résultats définitifs	10 184.89		84 946.92		95 131.81	

Le maire se retire au moment du vote, le débat a lieu sous la présidence de la secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte de gestion du Budget EAU 2025.

Votes : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire réintègre la salle.

c) Le Maire présente le **Compte Financier Unique COMMUNAL 2025**.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-145 039.01			423 221.40	-145 039.01	423 221.40
Opérations de l'exercice	662 613.50	327 955.69	1 189 573.00	1 451 434.50	1 852 186.50	1 779 390.19
TOTAUX (1)	517 574.49	327 955.69	1 316 014.82	1 874 655.90	1 707 147.49	2 202 611.59
Résultats de clôture	-334 657.81		261 861.50		-72 796.31	
Restes à réaliser (2)	0.00				0.00	0.00
Totaux cumulés (1 + 2)	517 574.49	327 955.69	1 316 014.82	1 874 655.90	1 833 589.31	2 202 611.59
Résultats définitifs	-479 696.82		685 082.90		205 386.08	

Le maire se retire au moment du vote, le débat a lieu sous la présidence de la secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le compte financier unique du Budget COMMUNAL 2025.

Votes : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire réintègre la salle.

2- Budgets EAU, BOIS et PRINCIPAL : vote de l'affectation des résultats.

EAU

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les affectations de résultats de fonctionnement au compte 1068 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	110 904.94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne R001)	15 065.49 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	95 839.45 €
Total affecté au c/ 1068 en investissement	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne D 001)	0.00

BOIS

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	95 131.81 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	10 184.89 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	84 946.92 €
Total affecté au c/ 1068 en investissement	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 001)	0,00 €

COMMUNE

Suite au transfert de compétence eau à la CCLMHD le résultat de l'exercice 2025 est repris en totalité par le budget Communal.

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	780 922.35 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	- 464 631.33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne D001)	464 631.33 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	316 291.02 €
Total affecté au c/ 1068 en investissement	464 631.33 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 001)	464 631.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les affectations de résultats, telles que présentées pour les budgets EAU, BOIS et COMMUNE.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3- Taux de fiscalité pour 2026.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les taux de fiscalité locale, (taux calculés sur les bases d'imposition effectives) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties, (TFB) : 29,72 en 2024 ; 30,31 en 2025
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties, (TFNB) : 19,24 en 2024 ; 19.62 en 2025
- Taxe d'habitation résiduelle pour les résidences secondaires : 14,90 en 2024 ; 15,20 en 2025
- Cotisation financière des entreprises (CFE), taux 2024 : 17.28 en 2024 ; 17,63 en 2025

Le Maire indique que la commune augmente régulièrement ses dépenses d'investissement au bénéfice des habitants et il propose que comme chaque année, les taux de fiscalité progressent de 2%.

Nous n'avons pas les bases pour 2026 (incidents informatiques à la Trésorerie) mais en 2025, 2% représentaient un résultat attendu de 12 296 euros

- Taxe foncière sur les propriétés bâties, (TFB) : 9595 euros
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties, (TFNB) : 840 euros
- Taxe d'habitation résiduelle pour les résidences secondaires : 1231 euros

- Cotisation financière des entreprises (CFE) : 630 euros

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'augmenter pour l'année 2025, les 4 taxes de 2%.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4- Etat de la dette.

Sur le Budget COMMUNAL le solde de la dette d'emprunt est passé de 1 446 957.67 euros au 1^{er} janvier 2025 à 1 117 447.78 euros au 31 décembre 2025.

BUDGET COMMUNAL - EMPRUNT				
Objet de la dépense	Montant	Taux	Banque	Solde restant au 01/01/2026
Traversée du Village	660 000.00	2 %	Crédit Mutuel	214 223.87
Logements 44 Grande Rue	196 000.00	1.1 %	Caisse des dépôts	50 972.88
Voirie	140 000.00	1.4 %	Crédit Mutuel	88 644.78
Accessibilité de l'école	120 000.00	0.81 %	Caisse d'Epargne	48 000.00
7 ^{ème} classe	130 000.00	1.15 %	Crédit Mutuel	63 456.83
Presbytère	300 000.00	1.21 %	Caisse d'Epargne	195 000.00
Périscolaire	83 000.00	0.00 %	Crédit Mutuel	41 500.00
Equipement modern° infrastructure	150 000.00	3.25%	Crédit Agricole	134 399.42
Accessibilité Mairie, issue de secours <i>Nouveau prêt sur 20 ans</i>	300 000.00	3.93 %	Banque Populaire BFC	281 250.00
TOTAL				1 117 447.78

En 2025 : Annuités (intérêt + capital) = 351 634.98 euros

Dont remboursement du prêt relais : 200 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du tableau de l'état de la dette au 31 décembre 2025 et adopte ces montants.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Sur le Budget annexe EAU, le solde de la dette d'emprunt est passé de 245 609.65 euros au 1^{er} janvier 2024 à 489 491.78 euros au 31 décembre 2025.

BUDGET EAU - EMPRUNT				
Objet de la dépense	Montant en €	Taux	Banque	Solde restant au 01/01/2026
Travaux de rénovation des réseaux	90 000.00	1,60%	Crédit Mutuel	65 004.66
AEP Granges Berrard	200 000.00	0,5420%	Crédit Mutuel	172 487.12
AEP Grande Rue principale	252 000.00	3.50%	Caisse d'Epargne	252 000.00
TOTAL				489 491.78

Cette augmentation est due à un emprunt qui a permis à la commune d'anticiper les travaux sur les 4 premières années du schéma directeur communal de l'eau. En effet, pour le cas où la compétence eau passerait à la CCLMHD, le Conseil Municipal a voulu anticiper les investissements qui ne seraient pas réalisés par la CCLMHD en 2026-2027.

Le schéma directeur de l'eau de la Commune des Fourgs, dont la durée est de 10 ans, a prévu sur cette période, des investissements d'1M€, soit 100 000 euros par an.

Ce qui a nécessité de prévoir le financement anticipé de cette dépense par un emprunt de 252 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des tableaux de l'état de la dette au 31 décembre 2025 et adopte ces montants.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Observations sur le budget EAU :

A la suite du vote du Conseil Communautaire du 15 avril 2025, favorable au transfert de la compétence Eau à la CCLMHD, une dépense de 489 491.78 € a été transférée à la CCLMHD. Une recette de 201 579 euros a été transférée à la CCLMHD, correspondant aux subventions restant à verser. En 2026, son budget eau étant en négatif car elle reprend les dettes de toutes les communes, la CCLMHD ne prévoit aucun investissement EAU. Toutefois son budget sera abondé en fin d'année 2026 par les recettes eau des communes, puisque tous les usagers des 32 communes paieront leur consommation d'eau à la CCLMHD. Le tarif du prix de l'eau est celui en 2026 fixé par les communes en 2025. La part fixe a été fixée dès 2026 à 100 euros (au lieu de 30 euros aux Fourgs)

5- Les subventions exceptionnelles.

- Le Ski Club demande une subvention de 2 000€ pour l'organisation du premier trail organisé par l'association le dimanche 6 septembre 2026.
- **Le Single Track** demande une subvention de 2 500 euros pour la Coupe Inter région VTT Cross-Country et Hut Doubs Bike Festival.

Le Conseil Municipal n'a pas de visibilité sur le budget communal qui sera attribué aux associations et dans l'attente de cette information, il propose d'attribuer une partie des subventions sollicitées afin de permettre aux associations de disposer des moyens pour organiser les manifestations. Cette subvention pourra être revue à la fin des manifestations au vu du bilan financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- Au Ski Club, la somme de 1000 euros
- Au Single Track, la somme de 1250 euros sous réserve d'un contact avec la CCLMHD.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6- Les personnels et le tableau des emplois au 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2026 :

Le tableau est le suivant :

Cadre d'emploi	STATUT	Effectif	Durée hebdomadaire
Service administratif	Titulaires (mairie + poste)	4	1 = 35 heures ; 1 = 28 h ; 2 = 17.50h
Service technique	Titulaires	4	3 = 35 heures ; 1 = 12.50
Service culturel	Titulaires	2	1 = 18 heures, 1 = 10 heures
Equivalent temps plein			6.96 ETP

La masse salariale 2025 a été de 318,709 euros. (365 188,61 euros en 2024). Il est prévu d'ouvrir un crédit de 339 000 euros pour 2026. Au 1^{er} janvier 2026 l'Equivalent Temps Plein (ETP) est de 6.96 ETP. Le Conseil Municipal estime qu'il est de bonne gestion de faire un essai avec des prestataires et des emplois de vacations de saison, pour compléter et alléger le travail de nos deux adjoints techniques. Avec la création de 2 nouvelles salles il sera peut-être envisageable d'augmenter le temps de travail des agents techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce tableau et l'adopte.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

7- Suppression de postes et créations de postes pour avancement de grade.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. Suite à la demande de retraite progressive de la secrétaire de mairie et à la diminution de son temps de travail de 7 heures hebdomadaires, il est nécessaire de compléter ses heures par un adjoint administratif. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser les grades correspondants aux emplois créés.

Considérant la nécessité de créer :

- Un emploi d'agent de maîtrise –temps complet
- Un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 24 h 50.

en raison des missions liées aux postes des agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade,
Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe - temps complet
- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 17 h 50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter à compter du 1^{er} avril 2026, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. Le maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces décisions.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

8- Protection sociale complémentaire : Mandatement du Centre de gestion de la fonction publique du Doubs afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Prévoyance

Le Centre de Gestion accompagne les collectivités en leur proposant, lorsqu'elles le souhaitent, d'adhérer à des **contrats d'assurance groupe**, négociés pour leur compte.

À ce titre, trois contrats sont actuellement en cours :

- un contrat « **Risques statutaires** », destiné couvrir les charges liées à la rémunération versée par l'employeur public en cas d'absence de ses agents pour raison de santé (maladie, accident, maternité, etc) ;
- un contrat « Protection sociale complémentaire – **Prévoyance** », qui permet aux agents de se couvrir de la diminution ou de la perte de rémunération en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès ;
- un contrat « Protection sociale complémentaire – **Santé** », qui permet aux agents de se couvrir pour les frais de soins non pris en charge par la sécurité sociale (mutuelle santé)

Les contrats « Risques statutaires » et « Protection sociale complémentaire – Prévoyance » arrivent à **échéance le 31 décembre 2026**.

Afin d'assurer la continuité de couverture, le CDG engage dès à présent une procédure de renouvellement de ces deux contrats groupes.

® La **première étape** de cette procédure consiste à recueillir, par le biais d'un mandat, **l'accord des collectivités et établissements** pour que le centre de gestion puisse lancer les mises en concurrence.

Le Conseil Municipal souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette démarche et d'autoriser le Maire à signer le mandat portant accord des collectivités et établissements permettant au CDG de lancer les mises en concurrence.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention :

9- Contrat de vente d'herbe.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer un contrat annuel 2026-2027 de vente d'herbe sur la parcelle ZJ 29 dans l'attente de la réalisation d'un projet touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le contrat de vente d'herbe à Mme Amandine DEVILLERS pour la saison 2026-2027 et d'autoriser le Maire à la signer.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

10- Gestion foncière, demande d'application du régime forestier.

En application de la nouvelle réglementation en matière de régime forestier, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer en faveur de l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales dont la liste figure en annexe, pour une contenance de 161,0045 hectares.

Les parcelles citées sont parfaitement bornées et délimitées, elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

La délibération doit porter les motifs de cette demande : il s'agit ici de mettre en conformité avec le Code Forestier, des espaces boisés susceptibles d'aménagement en vue d'une amélioration foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'application du régime forestier aux parcelles dont la liste figure en annexe à la délibération et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Votes : 13 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 1 (Elodie GUYOT)

11- Budget Prévisionnel 2026 BOIS.

BOIS 2026					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
002	Déficit Reporté	0.00 €			
011	Charges Générales	62 800.00 €	70	Produits services	100 053.08 €
012	Charges De Personnel	0.00 €	73	Impôts et taxes	0.00 €
65	Autres Charges De Gest Courante	122 200.00 €	74	Dotation participation	0.00 €
66	Charges Financières	0.00 €	75	Autres produits	0.00 €
67	Charges Exceptionnelles	0.00 €	76	Produits financiers	0.00 €
022	Dépenses Imprévues	0.00 €	77	Produits except	0.00 €
014	Atténuation Produits	0.00 €	79	Transferts de charges	0.00 €
042	Dotations Amortissement C/6811	0.00 €	002	Excédent Reporté	34 946.92 €
023	Virement À La Sect Invest	0.00 €	042	Quote subv transférées c/777	0.00 €
6817	prov créances douteuses	0.00 €	13	Atténuation de charges	0.00 €
	TOTAL DEP FONCT :	185 000.00 €		TOTAL REC FONCT :	185 000.00 €
				EQUILIBRE	0.00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit Reporté	0.00 €	1068	Affectation Résultat	0.00 €
		0.00 €			0.00 €
16	Emprunt Remb En Capital	0.00 €	021	Virement De La Section De Fonct	0.00 €
20	Immos Incorporelles	0.00 €	10	FCTVA Taxe Aménagement	0.00 €
21	Immobilisations	10 184.89 €	13	Subventions	0.00 €
23	Travaux en cours	0.00 €	16	Emprunts	0.00 €
040	Subventions Transférées C/1391	0.00 €	040	Amort Immos C/28 Détaillé	0.00 €
041	²	0.00 €	024	Cession d immobilisations	0.00 €
020	Dépenses Imprévues	0.00 €	001	Excédent Reporté	10 184.89 €
276		0.00 €	041		0.00 €
	TOTAL DEP INVEST :	10 184.89 €		TOTAL REC INVEST :	10 184.89 €
				EQUILIBRE	0.00 €

Le Maire présente le Budget prévisionnel BOIS 2026.

C'est un budget en équilibre en fonctionnement à 185 000 € et à l'équilibre à 10 184, 89 euros en investissement.

Cette année 2026, il est prévu de faire de la sylviculture qui sera payée sur la section fonctionnement, mais de marquer le pas en investissement compte tenu des très importants investissements des 10 dernières années, auxquels il faut ajouter les dépenses de la Commune au titre de sa participation à l'ASA des Buclés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce budget annexe BOIS pour 2026.

Votes : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

12 -Budget prévisionnel communal 2026.

Le Maire présente de Budget prévisionnel communal 2026.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
002	Déficit Reporté	0.00 €		
011	Charges Générales	785 044.00 €	70	Produits services 64 532.00 €
012	Charges De Personnel	339 000.00 €	73	Impôts et taxes 767 800.00 €
65	Autres Charges De Gest Courar	109 856.00 €	74	Dotation participation 352 376.98 €
66	Charges Financières	26 000.00 €	75	Autres produits 214 000.00 €
67	Charges Exceptionnelles	2 000.00 €	76	Produits financiers 0.00 €
022	Dépenses Imprévues	0.00 €	77	Produits except 600.00 €
014	Atténuation Produits	76 000.00 €	79	Transferts de charges 0.00 €
042	Dotations Amortissement C/681	22 111.00 €	002	Excédent Reporté 316 291.02 €
023	Virement À La Sect Invest	335 257.67 €	042	Quote subv transférées c/777 0.00 €
6817	prov créances douteuses	308.00 €	13	Atténuation de charges 1 000.00 €
	TOTAL DEP FONCT :	1 695 576.67 €		TOTAL REC FONCT : 1 716 600.00 €
				EQUILIBRE 21 023.33 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
001	Déficit Reporté	464 631.33 €	1068	Affectation Résultat 464 631.33 €
		0.00 €		0.00 €
16	Emprunt Remb En Capital	130 061.18 €	021	Virement De La Section De Fon 335 257.67 €
20	Immos Incorporelles	21 250.00 €	10	FCTVA Taxe Amenagement 43 000.00 €
21	Immobilisations	540 905.49 €	13	Subventions 38 000.00 €
23	Travaux en cours	0.00 €	16	Emprunts 208 848.00 €
040	Subventions Transférées C/139	0.00 €	040	Amort Immos C/28 Détaillé 22 111.00 €
041	Opérations patrimoniales	5 112.00 €	024	Cession d immobilisations 45 000.00 €
020	Dépenses Imprévues	0.00 €	001	Excédent Reporté 0.00 €
276		0.00 €	041	
	TOTAL DEP INVEST :	1 161 960.00 €		TOTAL REC INVEST : 1 161 960.00 €
				EQUILIBRE 0.00 €

C'est un budget en léger suréquilibre en fonctionnement 1 695 576.67 € en dépense et 1 716 600.00 € en recette et à l'équilibre en investissement, à 1 161 960.00 €, pour la dépense et la recette Il prévoit notamment jusqu'à **540 905.49 €** d'investissement.

Ces investissements sont les suivants :

- Eclairage public 11 241 €
- Réfection route de Chapelle Mijoux : 51 000 €
- Récupération d'eau pluie : 27 000 €
- Arborisation : 16 500 €
- Plate-forme d'accueil : 21 000 euros la dépense sera couverte par un fonds de concours qui sera sollicité auprès du Département et de la région et sur ressources propres sachant que les premiers travaux seront financés par la redevance que ces résidents paient depuis leur arrivée à raison de 200 euros par mois.
- Parking de La Coupe et voie douce (derrière le Snabeudzi puis le long des terrains de foot) : 55 000 euros (travaux salle des fêtes)
- Ateliers municipaux : 100 000 €
- Scierie : 45 000 euros
- Crèche : 13 000 €
- Cimetière : 16 640 €
- Salle de motricité : 30 000 euros.
- Extension du périscolaire : 30 000 euros
- Colo : 40 000 euros
- WC Public : 6 000 euros

- Mairie aménagement étage : fin des travaux (secrétariat, hall et circulations) : 10 000 euros
 - Autres immobilisations corporelles : 35 000 € (saleuse, épareuse)
- Total prévisionnel : **540 905,49 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter ce budget Principal COMMUNAL pour 2026.

Votes : 13 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 2 (Christelle MOURAUX et Xavier THIOLLET)

13- Créations de servitude sur les parcelles ZD N°276, 266,272,275, 234, 267-269-276.

A la suite l'intervention du géomètre expert aux Granges Marguet, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les servitudes suivantes :

- 1)- Servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZD 276 au profit de la Commune des Fourgs pour la ligne basse tension (BT) souterraine du réseau EDF ;
- 2)- Servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZD 276 au profit de la Commune des Fourgs pour la ligne Haute Tension (HTA) souterraine du réseau EDF ;
- 3)- Servitude aérienne sur la parcelle cadastrée ZD 276 au profit de la Commune des Fourgs pour la ligne basse tension aérienne (BA) du réseau EDF ;
- 4)- Servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée ZD 276 au profit de la parcelle cadastrée ZD 234 pour la ligne PTT souterraine du réseau de télécommunication ;
- 5)- Servitude de passage sur les parcelles cadastrées ZD 266, 272, 275 au profit de la parcelle cadastrée ZD 234. Cette servitude est établie afin d'assurer l'accès à la parcelle cadastrée ZD 234.
- 6)- Servitude de visibilité sur les parcelles cadastrées 267, 269,276 au profit de la Commune des Fourgs pour assurer une bonne visibilité pour les utilisateurs de la voie publique communale dite des Mouges. Les deux emprises de cette servitude correspondent aux lettres A, B, C, D, E, F, G et H, I, J, K, L sur le plan de servitudes

Dans cette emprise de servitude :

- 1- Il est interdit de construire un bâtiment, un édifice, d'édifier un équipement ayant une hauteur supérieure à 1mètre par rapport au terrain naturel.
- 2- Il est interdit de construire une clôture, ou un mur obstruant la visibilité (aucune clôture ou mur opaque). Les clôtures ou murs édifiés dans l'emprise de la servitude auront une hauteur inférieure à 1 mètre de haut par rapport au terrain naturel. Les plantations opaques obstruant la visibilité sont interdites.

La Commune bénéficie en outre, du droit de démolir les ouvrages, constructions, plantations qui ne respecteraient pas ces dispositions. Les frais de démolition seront alors remboursés par le fonds servant. Cette liste de servitude se veut non exhaustive, et a été établie en fonction des éléments apparents et des indications à la disposition du propriétaire au jour de l'établissement de ces servitudes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette liste de servitude.

Votes :13 Pour : 13 Contre :0 Abstention : 0

14-Exercice du droit de préemption urbain (DPU)

- a) **Parcelle bâtie cadastrée ZS 75, sise 8 B Grande Rue.** Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption sur la vente de la parcelle bâtie (maison) d'une contenance de 12 ares et 02 ca au 8 B Grande Rue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Votes : 13 Pour ne pas préempter :13 Pour préempter :0 Abstention : 0

- b) **Parcelle bâtie cadastrée ZQ 72 au 42 Rue du Tillot** Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice de son droit de préemption sur la vente sur la parcelle bâtie (appartement) cadastrée ZQ 72 d'une contenance de 37 ares 91 ca au 42 Rue du Tillot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

Votes : 13 Pour ne pas préempter : 13 Pour préempter :0 Abstention :0

15- Demande de SFR pour être autorisé à conduire une étude en vue d'installer une antenne téléphonie mobile dans la zone artisanale pour irriguer la zone et le haut des Petits Fourgs.

Le Maire donne lecture du courrier de SFR parvenu en mairie le 28 Février dernier.

Il demande l'avis des élus sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser SFR à conduire une étude en vue de voir s'il est possible d'installer une antenne de téléphonie mobile en zone artisanale en vue de mettre fin à la zone blanche sur ce secteur.

Votes : 13 Pour 11 Contre :1 (Christelle MOURAUX) Abstention : 1 (Elodie GUYOT)

16- Divers.

- a) La composition du **bureau de vote** pour les élections municipales dimanche 15 mars 2026. Les élus procèdent à l'établissement du tableau de permanence composant le bureau de vote.
- b) Lecture du courrier de M. Louis MARGUET qui sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour faire déposer provisoirement un camion de grume de bois de chauffage sur la parcelle forestière n°41. L'avis du Conseil Municipal est favorable.
- c) Point sur les salles de sports et de périscolaire au rez-de-chaussée de la Mairie.
Le sol a été soigneusement poncé. Prochaine réunion de chantier : Mardi 10 mars 8 h 30.
- d) **Nettoyons la nature : samedi 11 avril 2026 à partir de 9 heures 30.** Rendez-Vous devant la mairie. Merci aux adultes d'accompagner les enfants lors de cette opération. On ne peut pas laisser les enfants seuls ramasser les déchets qui sont, le plus souvent, jetés dans la nature par des adultes. Merci aux adultes qui se mobiliseront.
- e) **Fête des Femmes. Vendredi 22 mai 2026.** Rendez-vous à la salle des associations à 19 h pour départ en bus sur Pontarlier. Nous allons au concert - spectacle des Etoiles Noires. Un gâteau pour celles qui ne peuvent pas venir, distribution le samedi 23 mai matin (9h30-12h) en mairie. Les dates d'inscription pour le spectacle ou pour le gâteau seront précisées ultérieurement.

f) Motion de soutien au SYDED.

Le Maire indique avoir reçu ce jour un courrier du SYDED qui alerte les collectivités sur un projet de loi sur la décentralisation qui pourrait transférer aux Départements les compétences du SYDED notamment en matière de maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux à basse tension situés sur le territoire des communes rurales. Or depuis l'électrification du pays, il a été décidé qu'il était préférable pour des raisons de technicité et d'efficacité que ces compétences soient attribuées à un groupement spécialisé et de proximité. Le SYDED assume ces compétences et il serait dommageable pour les communes rurales que ce modèle de fonctionnement qui donne toute satisfaction soit remis en cause. En attendant d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion, le Conseil Municipal émet un avis très défavorable à ce projet de transfert qui ne pourra qu'engendrer des désordres fonctionnels de toute nature sans garantie que le prix de l'électricité n'augmente pas du seul fait de ce changement.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21 h30

La prochaine réunion du nouveau conseil municipal pour l'élection du Maire et des adjoints aura lieu statutairement entre le vendredi et le dimanche qui suit le 1^{er} tour des élections municipales (ou entre le vendredi et le dimanche qui suit le second tour en cas de 2^{ème} tour).

Le Maire,

Roger BELOT



Le Secrétaire,

Claudine BULLE LESCOFFIT

